



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

**MINISTÈRE
DE LA PLANIFICATION
ET DE LA COOPERATION EXTERNE**

387, ROUTE DE BOURDON

Réf. **MPCE/BM/Divers**
No. **307-3217**

Port-au-Prince, le **14 Aout 2021**

COMMUNIQUE

**Aux pays amis et Organisations non gouvernementales (ONG) partenaires du
gouvernement d'Haïti voulant apporter leur assistance aux populations
affectées**

Port-au-Prince, le 14 Aout 2021.- A la suite du séisme du 14 aout 2021 ayant affecté les populations du Grand Sud et causé des pertes en vies humaines ainsi que des dommages matériels, et suite à l'état d'urgence qui a été décrété sur toute l'étendue du territoire national, le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE) réitère aux pays amis et ONG partenaires qui sont déjà accréditées en Haïti et celles qui comptent venir apporter leur assistance, que celle-ci sera la bienvenue. Cependant, le MPCE vous rappelle qu'en situation d'urgence, la Direction de la Protection Civile (DGPC) est la seule autorité qui identifie les besoins et oriente les acteurs humanitaires. En ce sens, afin d'éviter toute duplication et pour une meilleure coordination de vos interventions, ce Ministère vous demande de bien vouloir vous associer à la DGPC pour la phase d'urgence.

Ne souhaitant pas de prolifération de camps de fortune, le MPCE demande aux ONG de procéder à la distribution de tentes et de bâches en plastique aux personnes identifiées, ayant leurs maisons affectées, afin de leur permettre de passer la nuit à proximité de leur résidence.

En conséquence, le MPCE se basant sur les leçons et enseignements tirés sur le mode d'intervention des ONG, va devoir donner des directives claires afin de canaliser leur assistance par rapport aux points suivants :

- Soins d'urgence
- Distribution de produits de première nécessité
- Appui psychosocial
- Prise en charge des familles déplacées

Pour la phase de relèvement, les ONG devront passer par le canal régulier du Ministère de la Planification et de la Coopération Externe et des Ministères sectoriels concernés qui doivent orienter et coordonner le cadre de leur intervention, après évaluation des besoins. Ainsi, le lien entre l'action humanitaire et le Développement doit être pris en compte dans le contexte actuel.

En ce sens, le MPCE prendra les mesures nécessaires pour orienter les actions des partenaires sur le terrain et de veiller à leur cohérence avec les priorités nationales, sectorielles et locales, selon les domaines respectifs, eu égard aux directives du Gouvernement et aux principaux besoins exprimés par la population affectée.

En conséquence, un guichet d'urgence unique mis en place comprenant le ministère de l'Economie et des Finances, le ministère de la Planification et de la Coopération Externe et l'Administration Générale des Douanes afin de faciliter les formalités de dédouanement pour les produits liés à l'aide humanitaire.


Simon Djeudou DESRAS